



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU
MARDI 29 JANVIER 2013
18 HEURES 30**

FL/MG

N° 001470

Pôle Prévention -
Demande de
subventions dans le
cadre du Fonds
Interministériel de
Prévention de la
Délinquance (F.I.P.D.)

Affiché le :

Le mardi 29 janvier 2013 à 18 heures 30 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'Olivier CUREL, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), Mme Véronique GACH (5ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint) donne pouvoir à M. Pierre ELY, Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint) donne pouvoir à Mme Caroline ALLENE, Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Olivier CUREL, M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Jean-Marie MARTIN, Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Marie RAMBAUD, M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Jacqueline BAROT, Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Solange BECERRA, Mme Elise ISNARD (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER

ABSENTS : 0

La séance est ouverte, Mme Caroline ALLENE est nommée Secrétaire.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2211-1, L.2211-4, L.2215-2,

Vu la loi n°95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité,

Vu la loi n°2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances,

Vu la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,

Vu le décret n°2006-52 du 17 janvier 2006 instituant un comité interministériel de prévention de la délinquance,

Vu le décret n°2007-1048 du 26 juin 2007 pris pour l'application de l'article 5 de la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 et relatif au fonds interministériel pour la prévention de la délinquance,

Vu le décret n°2007-1126 du 23 juillet 2007 relatif au conseil local et au conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance et au plan de prévention de la délinquance dans le département,

Vu la circulaire NOR/INT/K/0057/C du 4 mai 2007 relative à l'application de l'article 5 de la loi du 5 mars 2007 relatif au Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD),

Vu la circulaire NOR/INT/K/12/29181/C en date du 31 octobre 2012 fixant les orientations de la politique de prévention de la délinquance et d'emploi des crédits du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) en 2013,

Vu le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance.

Considérant qu'aux termes des textes susmentionnés, Monsieur le Maire anime et coordonne les actions de prévention de la délinquance au niveau local, qu'en l'espèce, il préside le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'article 5 de la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance a créé un fonds interministériel pour la prévention de la délinquance (FIPD) destiné à favoriser le développement des politiques locales de prévention de la délinquance.

Considérant l'appel à projet 2013, en date du 4 décembre 2012, fixant les orientations et les priorités pour l'emploi des crédits du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) pour 2013.

En 2013, les crédits du FIPD seront mobilisés pour appuyer plus particulièrement les orientations suivantes :

La lutte contre la récidive,
La prévention de la délinquance des jeunes,
Les actions de médiation visant à la tranquillité publique,
L'aide aux victimes, la lutte contre les violences intrafamiliales et faites aux femmes,
La prévention situationnelle
Soutien à l'ingénierie et aux actions à caractère national.

Le FIPD soutiendra les actions conduites dans un cadre partenarial.

Il est proposé au conseil municipal de présenter quatre projets, à savoir :

Projet « Module inclusion remobilisation » pour les élèves du collège Charles de Gaulle à APT,
Projet « Médiation Coordination »,
Projet « Equipe Opérationnelle de Prévention de la Ville d'Apt »

Projet « Lutte contre les violences intrafamiliales et faites aux femmes » « La Sousto d'Ate – Logement et accompagnement pour auteurs de violences conjugales »

Le financement des quatre projets s'élève à **157 140 €**(cent cinquante sept mille cent quarante euros)

A savoir :

Financement du projet « Module Inclusion Remobilisation » : **2 697 €** pour un montant de **16 500 €**

Financement du projet «Médiation Coordination » : **5 000 €**pour un montant de **90 640 €**

Financement du projet «Equipe Opérationnelle » : **3 200 €**pour un montant de **42 100 €**

Financement du projet «Logement et accompagnement pour auteurs de violences conjugales » : **4 000 €**
pour un montant de **7 900 €**(avec la participation à hauteur de **2 200 €du CCAS** de la Ville d'APT)

LE CONSEIL A LA MAJORITE QUALIFIEE

APPROUVE les projets et les dossiers de demande de subvention tels qu'ils sont présentés.

APPROUVE le montant total des dépenses estimé à : **157 140 €**

SOLLICITE un montant total de subvention de **14 897 €** au titre du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance (F.I.P.D.) 2013.

DIT que les sommes nécessaires au financement des quatre projets seront inscrites au budget 2013.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l' élu délégué à signer tous documents se rapportant à ces dossiers.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Olivier CUREL**